

## L'interdépartementalité : schmilblick indéfinissable

L'an dernier, la mise en place de la réforme territoriale dans nos services déconcentrés s'est accompagné d'un nouveau concept sorti d'on ne sait quel chapeau : l'interdépartementalité. L'objectif était, soi-disant, de renforcer les échelons départementaux par l'échelon régional (mais on se demande si ce n'est pas plutôt pour supprimer plus tard lesdits échelons départementaux...).

Alors que la réforme est passée, que les services sont soit en cours de réorganisation, soit déjà complètement réorganisés, et que des collègues sont mis sur des postes étiquetés « interdépartementalité », l'administration trouve judicieux, en avril 2016 soit un an après l'invention de ce néologisme, de réunir les organisations syndicales autour de ce sujet avec pour question : c'est quoi et on en fait quoi ? On croit rêver...

## L'interdépartementalité comme rustine sur un lien distendu DD / DR / ministère

L'histoire pourrait être drôle si elle n'impliquait pas de vrais gens avec de vrais métiers et de vrais enjeux.

Le gouvernement trouve que les fonctionnaires sont trop nombreux, et que ça coûte trop cher. Du coup, il supprime des postes régulièrement (sans réfléchir aux impacts sur les missions portées par ces agents...). Mais à un moment, dans certains services, plus petits, ça commence à se voir. Alors il a une idée lumineuse : il va rassembler plusieurs services en un, sans plus réfléchir au sens, ça serait trop compliqué, et inventer les DDI. Magnifique idée ! Sauf que ces services, comme leur nom l'indique, ne peuvent plus dépendre d'un ministère en particulier. Bof, pas grave, on va les placer sous l'autorité du préfet de département.

Et le lien avec les directions régionales, alors, il se fait comment ? Le lien avec les ministères de tutelle des agents ? Aucun souci, on réfléchira à ça plus tard...

Puis le temps passe. On se rend compte que ça ne fonctionne pas très bien, évidemment. Certaines missions sont priorisées par rapport à d'autres, et ce ne sont pas forcément celles que le ministère voudrait voir mettre en avant.

Pourtant, on trouve qu'il y a encore trop de fonctionnaires. Alors une nouvelle idée de génie arrive : on va profiter de la réorganisation territoriale de l'Etat pour fusionner encore des services entre eux. Les DRDJSCS (entre autres) sont

nées. Et puis on dit qu'il faudrait renforcer l'échelon départemental, donc on prend des agents des DR (ben oui, du coup il y en a qui font « doublon »...) pour les mettre dans les DD du chef-lieu.

Et puis on a bien compris que ce qu'on avait détruit, un réseau qui fonctionnait avec un ministère, des services régionaux et départementaux, fait désormais défaut pour la bonne conduite des politiques publiques. Alors, comme on ne peut pas revenir en arrière (ce serait un aveu de faiblesse), on invente une nouvelle notion : l'interdépartementalité. Et on laisse les services se dépatouiller avec. Ils trouveront bien comment arranger ce nouveau concept à leur sauce.

## La fin d'une fonction publique d'Etat ?

L'interdépartementalité est donc née sans aucun cadrage national. Des organigrammes, dans les services, voient apparaître des postes sous cet intitulé et des collègues travaillent d'ores et déjà avec cette étiquette.

Quelle est la stratégie du gouvernement ? Voir comment ça se passe dans les services déconcentrés et valider ensuite cet état de fait dans les instances nationales. Véridique. Avec toutefois une question : après coup, est-il opportun de cadrer ça un minimum par une charte ou un autre texte quelconque ? Sachant qu'aucune définition précise de la chose n'a encore été donnée ? Voilà en substance la question que nous a posée, mardi, l'administration.

Pour FO, c'est tout comme la loi El Khomri, un renversement de la hiérarchie des normes : l'organisation du travail ne doit pas être validée dans les CT locaux puis seulement après en CT ministériel !

Dans une fonction publique d'Etat, il est inadmissible d'imaginer des organisations régionales totalement disparates, et qu'un citoyen ne trouve pas la même offre de service d'une région à une autre. **Un cadrage (et une définition !) nationale doit être fait.**

Par ailleurs, il nous semble que ces missions répertoriées dans les régions par l'administration sont des missions régionales ou de coordination, qui existaient déjà avant la réforme. Pourquoi vouloir mettre un nouveau vocable dessus ? **Pourquoi ne pas tout simplement intégrer ces missions dans les missions régionales ?**

Enfin, FO n'est pas dupe. Il s'agit là encore de masquer une baisse de personnels et tenter de pallier au manque d'effectif par un renfort régional. **Si l'administration tient réellement à ce que les missions puissent être portées correctement, il n'y a pas d'autre solution : il faut recruter !**